

L'Amicale vous parle

Près de 200 personnes se sont réunies pour discuter de la situation qui nous est faite après que la Ville de Paris ait apparemment, décidé de renoncer à son droit de préemption sur nos immeubles.

Le Président, Jean BAS, en lisant les statuts de notre amicale, rappela tout d'abord la position de principe de la Confédération Nationale du Logement = une défense stricte des locataires et accédants à la propriété à l'exclusion de toute prise de position politique et il invita tous les participants à respecter cette règle.

Il retraça ensuite la genèse de l'affaire, les divers aléas qui en résultèrent, ce qui sembla un moment être un aboutissement (la préemption de l'îlot 13 par la Ville de Paris), puis la remise en question de celui-ci, qui laisse les locataires en l'état primitif, c'est à dire à même de voir leur appartement vendu si eux mêmes ne peuvent ou ne veulent l'acquérir.

Il rappela que l'amicale des locataires a fait parvenir une correspondance à Monsieur FRIEDMANN, Président de la Caisse d'Epargne, à Monsieur BARIL, Membre du Conseil Municipal de Paris, du Comité d'arrondissement du 13ème, et du Conseil d'Organisation et de Surveillance (C O S) de la Caisse d'Epargne (ex Conseil d'Administration), à Madame Gisèle MOREAU, Messieurs TOUBON, QUILES, DUBAIL, élus du quartier.

Il indiqua que seuls Madame MOREAU et Monsieur DUBAIL ont répondu, et que Monsieur TOUBON a fait distribuer une lettre circulaire à tous les locataires, ces deux derniers étant à l'évidence motivés par le fait que Madame Gisèle MOREAU soit intervenue sur le problème en séance publique du Conseil Municipal de la Ville de Paris.

Il rappela avoir invité à la réunion (comme indiqué dans la circulaire de l'amicale du 11 décembre dernier), Madame MOREAU, Messieurs BARIL, QUILES et TOUBON, afin d'obtenir si possible, des renseignements complémentaires.

Il termina en faisant valoir une nouvelle fois, que la mobilisation des locataires est déterminante pour notre avenir, et que notre amicale en est la cheville ouvrière.

Il passa ensuite la parole aux intervenants.

Madame Gisèle MOREAU fit connaître le sens de son action, souligna que la prise en compte de leurs intérêts par les locataires eux mêmes est capitale, et se déclara toujours prête à intervenir à tous les niveaux possibles selon le vœu des habitants des immeubles.

Madame COUDERC, représentant Monsieur TOUBON, fit valoir que le prix évalué par le juge des expropriations, excédait les possibilités financières de la Ville de Paris, d'autant plus que les prêts accordés par le Ministère du Logement (Monsieur QUILES à l'époque), étaient les plus faibles de leur catégorie, contrairement à ce qui semblait avoir été décidé.

Monsieur BRABANT, représentant le Ministre du Logement, reprocha à la Ville de Paris son manque de fermeté dans ses intentions, en soulignant que le

prix fixé par le juge est simplement indicatif, et qu'il est toujours loisible de traiter sur une base convenant aux deux parties, étant entendu que les positions de départ peuvent être amendées.

Plusieurs locataires se déclarèrent ensuite fort inquiets de l'évolution de la situation, quelques uns dirent avec colère, avoir été trompés, puisque les assurances données l'an dernier par la Ville de Paris apparaissent aujourd'hui caduques et, il est difficile désormais, de se fonder sur des garanties qui peuvent être abolies demain de la même façon.

De même, la Caisse d'Epargne, dont le mandataire sera semble t'il la SAGI, pourra modifier les ordres qu'elle donne ou donnera à celle-ci.

Sa désinvolture à l'égard des locataires, les laissant dans l'incertitude la plus totale (alors que la presse se faisait l'écho de nouvelles dispositions), fut stigmatisée avec vigueur.

Au passage, a été signalé le scandale que constitue les 47 logements vides depuis de longs mois, alors que tant de personnes sont à la recherche d'une location, et que la Caisse d'Epargne se plaint par ailleurs d'un manque de ressources financières.

D'autres réflexions se firent jour, notamment :

sur la contradiction provenant du fait que la Caisse d'Epargne déclare avoir besoin d'argent très vite, et par ailleurs ne semble pas rechercher un terrain d'entente possible pour vendre en bloc à la Ville de Paris,

sur la nécessité d'intervenir auprès de la Caisse d'Epargne de façon plus vigoureuse, afin de la faire sortir de son mutisme,

sur la nécessité d'être éclairés quant aux discussions en cours entre la CEP, la SAGI, la Ville de Paris, et que notre amicale y soit partie prenante, au moins pour exposer son point de vue, comme il se doit lorsque le sort de 800 familles est en jeu.

En conclusion, furent décidés :

l'envoi de nouvelles lettres à Messieurs FRIEDMANN, TOUBON, G. MOREAU, P. QUILLES,

le principe d'une action auprès de la Caisse d'Epargne s'il s'avère que les locataires sont maintenus dans l'ignorance, car il serait extrêmement regrettable que l'information ne nous soit donnée qu'après les discussions et signatures d'actes.

Le Président prononça la clôture de la réunion en rappelant l'importance de l'adhésion à notre amicale et la nécessaire vigilance de tous dans l'union la plus complète.

C'est ce que nous soulignons une nouvelle fois, en souhaitant une conclusion pour les locataires à cette affaire qui dure décidément depuis beaucoup trop longtemps.

Paris, le 2 janvier 1986

CONSEIL DE PARIS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

GISELE MOREAU

CONSEILLER DE PARIS

MONSIEUR JEAN BAS
PRESIDENT DE L'AMICALE
DES LOCATAIRES DE L'ÎLOT 13

79, rue de la Santé

75 013 PARIS

Paris, le 3.1.86

Monsieur Le Président,

Suite à la réunion des locataires en date du 18 décembre à laquelle vous avez bien voulu m'inviter, et à la lettre adressée à M. Jacques Chirac dont vous m'avez fait parvenir copie, j'ai l'honneur de vous informer que j'ai demandé à M. Toubon, Maire du 13ème, de porter la question du devenir de l'îlot 13 à l'ordre du jour du prochain Conseil d'Arrondissement prévu le 13 janvier.

Il me paraît indispensable non seulement que les locataires soient informés, mais surtout que leurs droits soient intégralement préservés. Le meilleur moyen d'atteindre ces objectifs est que les représentants des locataires soient associés à toute négociation les concernant.

Ma démarche n'interfère évidemment pas avec celle que vous avez décidé d'entreprendre au nom des locataires, mais vise à réclamer à nouveau, pour eux, des garanties. Elle vise aussi à faire lever le voile de silence qui pèse sur cette affaire tant du côté de la Mairie de Paris que du Gouvernement dont l'un des membres était votre député.

Je vous rappelle que les séances du Conseil d'Arrondissement sont publiques. Je ne doute pas que vous-même ou des représentants de votre amicale ne soient intéressés par les réponses qui seront faites par le Maire du 13ème.

Restant à votre entière disposition, je vous prie de croire, Monsieur Le Président, à l'expression de mes sentiments dévoués.

Avec mes meilleurs
vœux pour 1986.

Gisèle MOREAU

AMICALE DES LOCATAIRES

DE L'ÎLOT 13

79 rue de la santé
75013 - PARIS

Monsieur TOUBON

Maire du 13ème arrondissement

PARIS, le 6 janvier 1986

Monsieur le Maire,

Vous avez à plusieurs reprises affirmé, après votre collègue GALLAND, qu'un accord a été conclu, voire signé, entre la CEP et la SAGI, contrôlée par la ville de Paris.

Il ne s'agit pas d'un document dont la divulgation devrait entraîner des conséquences graves pour la sécurité publique, encore moins pour la défense du territoire.

En tant que citoyens intéressés par ce document, il nous semble élémentaire que communication de son contenu soit faite au cours du Conseil d'arrondissement auquel plusieurs d'entre nous assisteront pour entendre votre réponse à la question qui doit vous être posée par Madame Gisèle MOREAU.

En vous remerciant à l'avance, nous vous prions de croire à l'expression de nos sentiments distingués.

Le Président

J.BAS

LUNDI 13 JANVIER 1986

À PARTIR DE 18 HEURES

NOTRE SORT SERA ÉVOQUÉ EN SEANCE PUBLIQUE

AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

SOYONS NOMBREUX À Y ASSISTER.

(vous trouverez au verso copie de la lettre adressée par
Madame Gisèle MOREAU à l'amicale des locataires de l'îlot 13)

.../...

L'AMICALE VOUS PARLE

Le lundi 13 Janvier, au Conseil d'Arrondissement du 13ème, Madame Gisèle MOREAU, Conseillère de Paris, a posé à nouveau une question concernant le devenir de notre îlot. Cette question portait sur la vente des immeubles, sur l'abandon de leur achat par la Ville de Paris, sur le sort des locataires.

En réponse, M. TOUBON confirmait que l'achat envisagé l'an dernier par la Ville était abandonné pour différentes raisons :

- Coût trop lourd pour la Ville et les finances publiques
- Impossibilité pour les locataires le désirant d'acquérir leur appartement, le type des prêts P L A accordés à la Ville par le Ministère du Logement ne le permettant pas.

Après discussion entre la Direction de la C E P et la Ville, les décisions suivantes ont été adoptées :

- Renonciation à la vente globale
- Vente des appartements libres confiée à la Chambre des Notaires (vente aux enchères)
- Accord avec la S A G I chargée de vendre les appartements aux locataires qui le désirent. Le prix des appartements serait basé sur le prix évalué par le juge, réindexé à la valeur actuelle, augmenté des frais de vente.
- Les locataires désirant le rester en auraient la possibilité autant qu'ils le voudront.
- La Ville ayant reçu de la C E P la lettre de renonciation à la vente, la procédure de préemption est abandonnée et l'accord avec la S A G I en voie d'être signé rapidement.

Après que ces précisions furent données, Madame MOREAU intervenait de nouveau pour faire remarquer qu'il fallait des garanties sérieuses pour les locataires ceux-ci ne pouvant se contenter de bonnes paroles.

Enfin, M. QUILLES présent, prenait brièvement la parole pour indiquer que la notion de charge pour la Ville ne tenait pas puisque le coût de l'opération était couvert par les prêts P L A. Il ajoutait, cependant, que la solution actuelle lui semblait très bonne et aurait dû être envisagée dès le départ.

Sur tout cela, notre association tient à faire quelques remarques :

1°) Si, à l'heure actuelle, on parle de garanties pour les locataires, on le doit essentiellement à notre action durable et non à l'intérêt de la C E P envers ses locataires ainsi que M. TOUBON l'a déclaré.

2°) Que ces garanties, pour le moment, ne sont que verbales et peuvent disparaître au fil des mois, ainsi que cela s'est passé pour les autres promesses.

3°) Que ces informations sont le fait de tiers, mais que la C E P, propriétaire en titre, n'a jamais daigné, jusqu'à ce jour, fournir le moindre renseignement à ses locataires et peut fort bien ne pas se sentir engagée par les déclarations de M. TOUBON.

Il nous faut donc continuer notre lutte et renforcer notre mobilisation pour obtenir des garanties sérieuses et écrites.

P.S : La C E P vient de faire savoir à notre Président M. BAS qu'une délégation de notre amicale sera reçue le mercredi 29 Janvier à 10 h 30

.../...

par M. de JESSEY, membre du C O S de la Caisse d'Epargne de Paris, dans le but de préparer une note à l'intention de chaque locataire pour les informer de façon précise de la solution adoptée.

C'est à cet effet que M. de JESSEY souhaite s'entretenir préalablement avec les représentants de votre amicale.

Dès le soir même, la Commission Exécutive se réunira pour faire le point et envisager une information plus générale.

Pour l'Amicale

Mme P. LAFAURIE - Mr J. BAS

BULLETIN D'ADHESION à l'Amicale des Locataires de l'Îlot I3

NOM et Prénom :

Adresse :

escalier :

étage :

adhésion nouvelle ou renouvellement

(à remettre à un militant de l'Amicale avec un chèque de 90 Frs représentant le montant de la cotisation)

CONSEIL DE PARIS

RENÉ DUBAIL

CONSEILLER DE PARIS
VICE-PRÉSIDENT
DE LA COMMISSION ENSEIGNEMENT
CULTURE, JEUNESSE, SPORT,
ENVIRONNEMENT, PARCS ET JARDINS

PARIS, le 22 Janvier 1986

Monsieur Jean BAS
Président de l'Amicale des locataires de
l'îlot 13
79 Rue de la Santé

75013 PARIS

Monsieur le Président,

Je me suis préoccupé ainsi que beaucoup d'autres, comme vous le savez, de la situation des locataires de l'îlot 13.

Je vous avais, d'ailleurs, tenu éclairé, dès que je le pouvais, de l'évolution de la situation.

J'ai été heureux de constater que ce problème délicat avait finalement été débloqué. Vous avez, d'ailleurs, reçu, officiellement, lors d'une récente séance du Conseil d'Arrondissement, les informations dont je vous avais déjà dessiné les grandes lignes.

Je pense que, bien qu'aucune solution ne soit parfaite, les mesures désormais adoptées, devraient donner satisfaction à la quasi totalité des locataires.

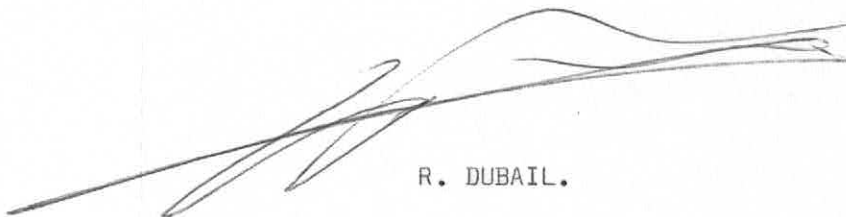
Il a, en effet, bien été précisé que seuls seront vendus par devant la Chambre des Notaires ... (ce qui évite toute collusion), les immeubles vacants.

Les propriétaires qui le désireraient, pourraient acheter leur appartement (ce, qui compte tenu de la décote des appartements occupés, ne constitue pas, pour eux, une mauvaise affaire).

Enfin, les locataires actuels seraient maintenus en place : ils sont, d'ailleurs, protégés, soit à titre de locataires, soit à titre d'occupants de bonne foi, par tout un ensemble de mesures législatives.

Heureux d'avoir pu peser, en la limite de mes moyens, sur l'heureuse évolution de cette situation,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes meilleurs sentiments.



R. DUBAIL.

Serge BLISKO

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Député de Paris

PARIS, le 27 janvier 1986

Madame, Monsieur,

Le conseil d'Arrondissement du 13ème a de nouveau débattu le 13 janvier 1986 du problème posé par la vente des logements appartenant à la Caisse d'Epargne.

Il apparaît aujourd'hui que la Mairie de Paris et la Caisse d'Epargne sont parvenus à un accord consistant à recourir à la SAGI pour procéder à la vente de vos appartements, en commençant par ceux qui sont actuellement vides, pour terminer par les autres.

La Mairie de Paris renonce donc à exercer son droit de préemption et je pense qu'il convient d'examiner les implications d'une telle décision.

Paul QUILES alors Ministre de l'Urbanisme, des Logements et du Transport avait permis d'éviter le pire en empêchant une banque privée, la MIDLAND BANK de devenir propriétaire.

La proposition de Paul QUILES consistait également à consentir une importante aide financière de l'Etat pour aider la Mairie à acheter l'ensemble des appartements de l'îlot XIII.

La Caisse d'Epargne et la Mairie ont finalement renoncé à recourir à cette solution et préféré s'attacher les services de la SAGI qui sera chargée de vendre les appartements.

.../...

Ce peut être une heureuse solution pour l'ensemble des locataires car il vaut mieux sans doute avoir affaire à une société où la Ville de Paris a des intérêts qu'à une banque privée, mais encore faudrait-il que des précisions soient apportées tant par la Mairie que par la Caisse d'Epargne sur le sort des locataires.

On est en effet en droit de se demander pourquoi cette solution qui paraît aussi évidente n'a pas été envisagée dès le début de cette affaire.

Par ailleurs, il faut rester vigilant et en tout état de cause, obtenir de la Mairie et surtout de la Caisse d'Epargne que soit pris l'engagement de ne pas porter atteinte aux droits légitimes des locataires qui ne pourraient ou ne voudraient acheter leur logement.

Restant à votre disposition, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments dévoués.

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Serge Blisko', with a long, sweeping horizontal line underneath it.

Serge BLISKO

SOCIÉTÉ ANONYME DE GESTION IMMOBILIÈRE

S.A. au capital de 50.000.000 de F - Siège Social : 4, place de Rio-de-Janeiro, Paris 8^e - R.C.S. Paris B 562031278 - SIRET 562031278 00103 - Code APE 7904

ADRESSE POSTALE :
2, PLACE DE RIO-DE-JANEIRO
75384 - PARIS CEDEX 08

TELEPHONE : (1) 561-98-18

CHEQUES POSTAUX : PARIS N° 1.374

PARIS, LE 27 janvier 1986

REFERENCE A RAPPELER

DIRECTION DES SERVICES DE GERANCE
Service des Opérations Particulières
et des Locaux Commerciaux -

AMICALE DES LOCATAIRES
DE L'ILOT XIII
79, rue de la Santé
75013 PARIS

DS/MLH - n° 2 053

A l'attention de Monsieur Jean BAS

Affaire : ILOT XIII -

Monsieur,

Nous avons bien reçu votre lettre du 20 décembre 1985
qui a retenu toute notre attention.

Nous examinons actuellement avec la Caisse d'Epargne
de Paris les dispositions à mettre en oeuvre pour la mise en
copropriété de l'ILOT XIII.

Nous ne manquerons pas de vous tenir au courant et
reprendrons contact avec vous afin d'organiser une réunion.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de
nos sentiments distingués.

le Chef de Service


Danielle STRUGAR